



INFLUENZA AVIAIRE

Le virus de l'influenza aviaire circule chez les oiseaux en Europe.

Ce virus peut affecter les oiseaux domestiques, il représente donc un risque pour l'élevage avicole.

Le public doit éviter tout contact avec les oiseaux sauvages, y compris les plumes et les déjections.

- ✗** Ne ramassez pas et ne touchez pas les oiseaux sauvages, malades ou morts
- ✗** Évitez tout contact avec des surfaces contaminées avec des déjections d'oiseaux
- ✗** N'entrez pas en contact avec des oiseaux domestiques
- ✓** À votre retour, lavez soigneusement la semelle de vos chaussures avec un détergent (liquide vaisselle), et désinfectez-les ensuite avec une solution javellisée

Si vous trouvez un oiseau mort, ne le touchez pas et ne le déplacez pas.

Contactez votre mairie ou

l'Office français de la biodiversité au

03 87 52 14 56 (heures ouvrables) ou
06 00 21 79 63 (soir et week-end)